

4.2 Investissements de l'industrie pour protéger...

En 2017, 38 % des établissements industriels employant 20 salariés ou plus ont réalisé des investissements ou des études pour protéger l'environnement. Ils y ont consacré 1,4 milliard d'euros, dont 79 % pour les investissements et 21 % pour les études (figure 1). 84 % des établissements de 500 salariés ou plus ont engagé de telles dépenses antipollution contre 27 % des établissements de 20 à 49 salariés. Ces derniers représentent 55 % de la population observée et seulement 11 % des dépenses réalisées. En 2017, les investissements ont diminué de nouveau (1,1 milliard d'euros ; - 3 % après - 17 % en 2016) (figure 2). Les montants consacrés aux études ont augmenté de 4 % par rapport à 2016 (289 millions d'euros).

Quatre secteurs concentrent plus de 67 % des dépenses engagées : l'énergie (423 millions d'euros), la chimie (210 millions d'euros), les industries agroalimentaires (186 millions d'euros) et la métallurgie-produits métalliques (98 millions d'euros).

En un an, les investissements dans l'énergie augmentent de 10 %. Le recul des investissements intégrés (- 32 %) est plus que compensé par la hausse des investissements spécifiques (+ 19 %). Les investissements baissent le plus dans la métallurgie (- 28 %), secteur dans lequel les investissements à la fois spécifiques et intégrés reculent fortement.

En 2017, 40 % des investissements antipollution visent à éviter ou à limiter les

effets de l'activité sur la qualité de l'air : en agissant sur la protection de l'air (29 %) ou, via les émissions de gaz à effet de serre, sur l'équilibre du climat (11 %) (figure 3). Pour mémoire, dans le cadre de la loi de transition énergétique, le gouvernement français s'est fixé l'objectif, avec les autres États européens, de diminuer de 40 % ces émissions d'ici à 2030, par rapport au niveau de 1990. 19 % des investissements antipollution sont consacrés au domaine des eaux usées, 9 % à 13 % à chacun des domaines des sols, des déchets ou des paysages, tandis que seuls 2 % des investissements visent à réduire les bruits.

Les investissements antipollution sont de deux types : d'une part, des investissements spécifiques, qui représentent 85 % des montants en 2017, d'autre part, des investissements intégrés. Les investissements spécifiques correspondent à des achats de matériels entièrement dédiés à la protection de l'environnement et n'impliquent pas de modification du processus de production, alors que les investissements intégrés correspondent aux coûts liés à l'adoption de technologies dites « propres ».

50 % des investissements spécifiques sont destinés au prétraitement, au traitement ou à l'élimination de la pollution (figure 4). Ils visent à réduire les dommages des activités sur l'environnement. La prévention des pollutions est le second enjeu des investissements spécifiques avec 37 % des dépenses, ce qui traduit une volonté des établissements d'agir en amont dans le processus de production. ■

Définitions

L'enquête relative aux dépenses réalisées par les établissements pour lutter contre la pollution dite « Antipol » est adossée à un règlement européen. Elle porte sur les investissements dans des matériels entièrement dédiés à la protection de l'environnement, ainsi que dans des achats d'équipements de production plus performants en matière environnementale. Les investissements de renouvellement des équipements qui ne sont pas dédiés à lutter contre la pollution, mais qui bénéficient de technologies plus propres, réduisant les nuisances environnementales, ne font pas partie du champ de l'enquête. Le champ couvre les établissements actifs de 20 salariés ou plus appartenant à l'industrie extractive, manufacturière ainsi qu'à la production d'électricité (sections, B, C et D).

Pour en savoir plus

- « Les investissements pour protéger l'environnement diminuent de nouveau en 2017 », *Insee Focus* n° 161, juillet 2019.
- « Les investissements pour protéger l'environnement diminuent nettement en 2016 », *Insee Focus* n° 129, octobre 2018.

1. Dépenses en faveur de l'environnement dans l'industrie en 2017

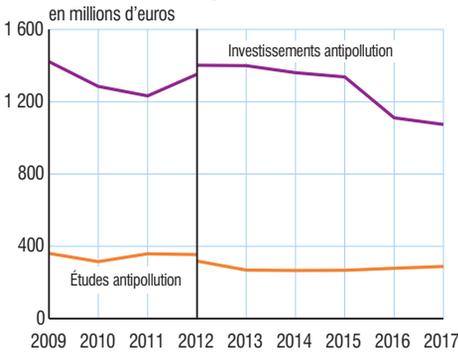
en millions d'euros

	Investissements pour protéger l'environnement			Études		Ensemble des dépenses
	Spécifiques ¹	Intégrés ²	Ensemble	En vue d'un investissement	Autres études	
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	252	31	283	21	120	423
Industrie chimique	147	29	175	19	16	210
Industries agroalimentaires	134	25	159	20	8	186
Métallurgie et produits métalliques	68	10	79	15	5	98
Industrie des produits minéraux	36	12	48	4	4	56
Bois et papier	37	5	42	3	2	48
Production de combustibles et de carburants	72	2	74	1	1	77
Autres industries	166	48	214	37	14	266
Ensemble	912	162	1 074	120	170	1 364

1. Entièrement dédiés à la protection de l'environnement. 2. Surcoûts liés à l'intégration dans la production de produits ou procédés moins polluants que les standards disponibles sur le marché. Champ : France, établissements industriels de 20 salariés ou plus.

Source : Insee, enquête sur les Investissements pour protéger l'environnement (Antipol).

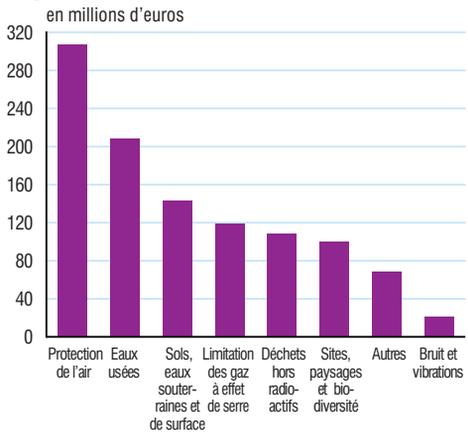
2. Évolution des investissements et des études antipollution



Champ : à partir de 2012, France, industries extractive et manufacturière, y compris artisanat commercial et énergie, établissements de 20 salariés ou plus ; avant 2012, France, industries extractive (hors extractions de houille et d'hydrocarbures) et manufacturière (hors artisanat commercial), établissements de 20 salariés ou plus.

Sources : Insee, Antipol ; SSP, enquête de conjoncture pour l'évolution de l'investissement dans l'industrie.

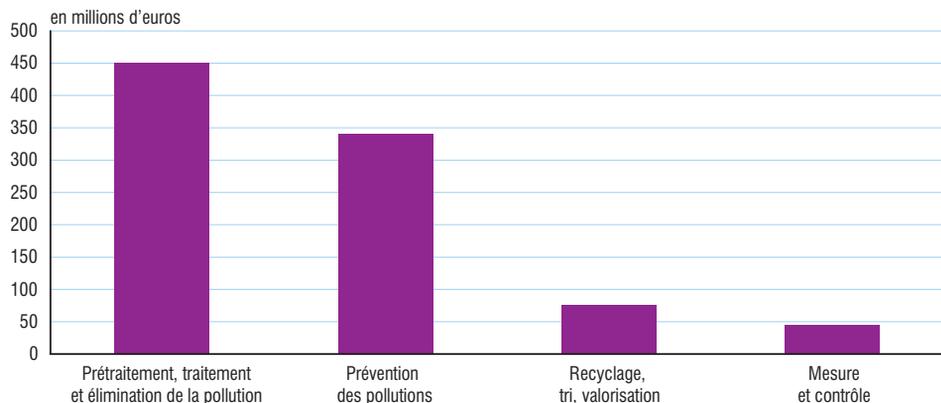
3. Investissements antipollution par domaine en 2017



Champ : France, établissements industriels de 20 salariés ou plus.

Source : Insee, Antipol.

4. Investissements spécifiques antipollution par nature en 2017



Champ : France, établissements industriels de 20 salariés ou plus.

Source : Insee, Antipol.